



49881



NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.:
LIMITÉE

E/ECA/STPA/DM3/3
21 septembre 1983

Original : ANGLAIS
FRANÇAIS

Troisième réunion des Directeurs des centres
participant au Programme de formation
statistique pour l'Afrique (PFSA)

Addis-Abeba, 31 octobre - 4 novembre 1983

**INTRODUCTION AU PROGRAMME-TYPE POUR LA FORMATION
STATISTIQUE EN COURS D'EMPLOI**

Table des matières

	<u>Paragraphes</u>
Objectifs.....	1 - 3
Elaboration du programme-type.....	4 - 11
Répartition du temps dans le programme-type.....	12
Organisation des cours.....	13 - 14
Enseignants et matériel d'enseignement.....	15 - 16
Reconnaissance des certificats de formation en cours d'emploi par les gouvernements et les centres participant au PFSA...	17
Conclusion.....	18 - 19

ANNEX I

Objectifs

1. Le Programme-type pour la formation statistique en cours d'emploi a été élaboré à la demande des services nationaux africains de statistique, lesquels avaient besoin de conseils en matière d'organisation et du contenu des programmes de formation en cours d'emploi destinés à leur personnel statistique de niveau moyen. En général ce personnel n'a pas dépassé le cap de la douzième année d'études ou du "O level" du General Certificate of Education. Il peut s'agir de personnes nouvellement embauchées à l'issue de leurs études secondaires, ou de personnes ayant travaillé pendant une longue période sans avoir suivi de cours de recyclage. Etant donné la diversité des normes au sein de la région, tant le niveau d'études de ces personnes que leur aptitude à suivre un enseignement statistique varient considérablement. C'est pourquoi un programme-type général formulé pour l'ensemble de la région ne peut être utile que s'il est adapté aux besoins des divers pays.

2. A cet égard, il est bon de rappeler que l'objectif principal de la formation en cours d'emploi est d'améliorer l'efficacité du personnel de niveau moyen en poste. Toutefois, on s'est aperçu que si l'on ne lie pas cet objectif à l'organisation des carrières en offrant des possibilités de promotion bien définies, la plupart de ces programmes n'atteignent pas leur objectif premier, par suite du manque d'enthousiasme général des stagiaires. Dans un cas au moins on a dû abandonner l'idée d'une formation parce que le personnel intéressé exigeait au préalable des garanties pour les perspectives de promotion que la direction de l'office national de statistique n'était pas disposée à fournir, à moins qu'elle n'ait pas été en mesure de le faire. Il faut mentionner que dans un certain nombre de pays africains, en particulier les pays francophones, les salaires sont étroitement liés aux titres. Tant que la formation en cours d'emploi ne sera pas elle-même étroitement liée aux titres, les statisticiens ayant reçu cette formation qui doit leur permettre d'améliorer leur travail, au grand avantage de leur employeur, n'auront aucune chance d'obtenir en échange un salaire plus élevé.

3. C'est en fonction de toutes ces considérations qu'a été élaboré le programme-type, avec lequel on vise à dispenser une formation adéquate aux statisticiens de niveau moyen en place, qui leur permettra d'une part d'accomplir leur travail de manière plus efficace et qui leur assure d'autre part à la fin de la seconde phase du programme, un niveau équivalent à celui des agents techniques.

Elaboration du programme-type

4. Pour que le programme-type reflète les besoins et pratiques des offices nationaux de statistique, on a cherché à obtenir des renseignements auprès de ces services afin de savoir quels étaient les programmes de formation en cours d'emploi offerts ainsi que leur contenu. Très peu ont été ceux qui ont répondu qu'ils assuraient ce type de programmes et qui ont fourni des renseignements y relatifs. L'un d'entre eux a envoyé à la CEA des notes de cours imprimées.

5. Les fonctionnaires des Divisions de la statistique et de la population de la CEA ont chacun dans leurs domaines de compétence respectifs fourni des renseignements supplémentaires. Dans le premier projet de programme-type, on a tenté de lier entre eux la portée du programme et ses objectifs. Ce projet de programme a été envoyé à tous les offices nationaux de statistique, aux experts statisticiens de l'ONU détachés auprès des pays, au Bureau de statistique de l'ONU et aux divisions de la statistique des institutions spécialisées et organisations bilatérales pertinentes, à l'Institut des statisticiens et au Président du Groupe d'études tertiaires sur l'enseignement des statistiques de l'Institut international de statistique.

6. On a reçu de nombreuses observations au sujet du projet de programme-type. Certaines concernaient son orientation, quelques-unes le temps consacré à l'examen de tel ou tel sujet, et d'autres portaient sur des détails techniques précis. La Division de la statistique de la CEA remercie tous ceux, qui ont fait part de leurs observations, les plus détaillées de toutes celles qu'elle ait reçues ces dernières années sur un projet de document.

7. Quelques-unes des observations concernaient l'inclusion des mathématiques et de l'anglais au cours des phases I et II. On a estimé en effet que si les candidats avaient passé avec succès le "O level" en anglais et en mathématiques, ils possédaient les connaissances de base nécessaires pour ce cycle de formation et que d'autres cours dans ces deux matières ne s'imposaient donc pas. De toute manière, de l'avis de certains, les cours de mathématiques impliquaient une somme de travail qui pouvait constituer une entrave de taille pour la quasi-totalité du personnel des cadres subalternes qui suivraient cette formation. Il a été suggéré par exemple que l'on ne consacre pas trop de temps à l'algèbre et à la géométrie des vecteurs, ces deux sujets pouvant même être purement et simplement supprimés, étant donné qu'ils n'aidaient pas à comprendre les statistiques à ce stade. Certains ont proposé de concilier les deux conceptions opposées des mathématiques, l'une selon laquelle elles ne sont pas un élément nécessaire de la formation en cours d'emploi proprement dite et l'autre, selon laquelle elles doivent être étudiées sérieusement au même titre que d'autres disciplines en vue de l'obtention d'une qualification professionnelle - en prenant des dispositions distinctes pour ces deux cas. Compte tenu de la situation existant dans la région, la CEA estime qu'il n'est en premier lieu ni souhaitable ni possible que les offices nationaux de statistique agissent ainsi. En deuxième lieu, étant donné les aspects de l'organisation des carrières, relatifs à ce type de programme de formation et compte tenu du fait que dans de nombreux pays, la promotion est liée à la possession d'un certificat, il importe que le contenu du programme de formation en cours d'emploi corresponde grosso modo aux cours de niveau agent technique et soit reconnu comme tel par les Directeurs des centres du FEPSA, ainsi que par les gouvernements. Toutefois, dans les pays où cela ne pose pas de problème, on peut modifier le programme en supprimant les sections qui sont considérées comme trop difficiles et qui ne cadrent pas avec les besoins du service national de statistique. Il est toutefois nécessaire de faire preuve d'une certaine prudence. On peut ne pas toujours se rendre compte de ce qui est utile dans un programme, notamment lorsque des projets visant à renforcer ces services sont en cours. En pareil cas, les besoins présents et futurs doivent être pris en compte avant que l'on ne modifie le contenu du programme. De même, un assistant statisticien qui compile des données devrait être capable de détecter les erreurs flagrantes dans les données sur lesquelles il travaille, par exemple, un taux d'accroissement démographique annuel de 8.1 p. 100 dans un pays qui ne connaît pas de migrations internationales.

8. D'autres observations ont porté sur l'équilibre entre les statistiques démographiques et sociales d'une part et les statistiques économiques d'autre part. On a fait valoir que le programme-type était beaucoup trop axé sur les statistiques économiques au détriment des statistiques démographiques. Ce point de vue ne semble pas prendre en considération l'équilibre normal entre les deux domaines en question dans les statistiques nationales et internationales. La CEA ne peut que refléter la situation existante et n'a pas à s'efforcer de tenir compte des opinions préconçues des personnes qui ont émis des observations sur le projet de programme-type.

9. Il conviendrait de mentionner que toutes les propositions ne visaient pas à ce que l'on simplifie le programme. D'autres tendaient à y faire inclure des sujets plus difficiles comme certains processus stochastiques n'ayant aucun rapport avec les besoins spécifiques des offices africains de statistique, ce qui n'était pour l'heure pas possible.

10. Il conviendrait également de mentionner la contribution apportée par les institutions spécialisées des Nations Unies en ce qui concerne les statistiques agricoles, les statistiques du travail et de la santé. Ce sont leurs propositions qui ont remplacé la formulation initiale du secrétariat. A cet égard, on a estimé que l'on devrait consacrer plus de temps que les 30 heures préalablement prévues aux statistiques agricoles. Il conviendrait de noter que ce n'est pas toujours dans les offices nationaux de statistique que l'on traite des statistiques agricoles, du travail et de la santé. Dans nombre de pays africains, les statistiques agricoles relèvent du ministère de l'agriculture, les statistiques du travail du ministère du travail et les statistiques de la santé du ministère de la santé. Comme il est montré par exemple à l'Annexe I, les statistiques agricoles ne relèvent de l'office national de statistique que dans 19 pays africains sur 50. On peut, en fonction du nombre de personnes travaillant dans ces domaines et participant au Programme, modifier de façon adéquate le temps à y consacrer. Il ne suffit pas de déclarer que les statistiques agricoles sont importantes. Il faut pour qu'on leur accorde plus qu'une attention superficielle, qu'elles tiennent une certaine place dans le programme de travail de ceux qui participent au cycle de formation.

11. Des observations ont également porté sur le chevauchement apparent des sujets entre les cours de premier et deuxième niveaux. Certaines modifications ont été apportées au programme-type afin d'y remédier. Toutefois, il convient de noter que le fait d'inscrire deux fois les mêmes sujets au programme d'études n'implique pas un double emploi, mais bien plutôt un examen plus approfondi de ces sujets.

Répartition du temps dans le programme-type

12. Dans l'avant-propos du programme-type, on a émis des suggestions sur le temps à consacrer à certains sujets. Cela est purement indicatif et peut être modifier suivant le niveau des stagiaires et les besoins particuliers du pays. Ainsi qu'il est sous-entendu dans la section précédente, si aucun des stagiaires

ne s'occupe des statistiques agricoles, des statistiques du travail ou de la santé, il n'est pas nécessaire qu'on y consacre beaucoup de temps. Un cours bref de quelques heures portant sur les objectifs et l'importance de ces domaines statistiques suffirait. Il conviendrait également de souligner que le temps qui leur est accordé actuellement n'assure pas une spécialisation à ce stade. Ceux qui ont élaboré le programme-type sont d'avis que l'on devrait faire passer les statisticiens de niveau moyen successivement dans toutes les différentes sections de l'office de façon à ce qu'ils puissent acquérir une vue d'ensemble des divers types de tâches exécutées. Il se peut toutefois que certains ministères, comme le ministère de la santé, veuillent tirer parti des cours dispensés dans le cadre de la formation en cours d'emploi, auquel cas, une certaine souplesse est nécessaire afin que la formation dispensée au personnel de ces ministères soit davantage en rapport avec le travail qu'il sera appelé à faire. Il conviendrait de noter que si l'on exclut le cours de niveau préliminaire, le programme de formation en cours de l'emploi durera neuf mois.

Organisation des cours

13. Il faut rappeler qu'au moment de la distribution du projet de programme-type, aucune disposition n'était prévue pour le cours de niveau préliminaire. Le secrétariat avait préalablement identifié les besoins particuliers dans les pays d'expression portugaise et avait pris des mesures afin que l'on élabore à leur intention un programme-type spécifique dont certaines parties correspondraient au cours de niveau préliminaire. Toutefois, à la suite d'observations émanant de quelques offices nationaux de statistique de pays **autres** que ceux d'expression portugaise, on a jugé nécessaire d'inclure un cours de niveau préliminaire dans ce programme-type. En conséquence, on a souligné que ce cours serait obligatoire pour ceux qui n'ont pas passé avec succès récemment l'examen du "O level" en anglais et en mathématiques. Son programme se base dans une large mesure sur le travail réalisé au Ghana et au Zimbabwe. Le passage du cours de niveau préliminaire au cours du niveau 1 s'opèrerait normalement par le biais d'un examen à la fin du cours. Il en va de même pour le passage du niveau 1 au niveau 2. Il conviendrait de fixer des critères régissant ce passage sur la base de ces examens. Toutefois, il faudrait noter que ceux qui ont passé récemment avec succès le "O level" devraient être dispensés du cours de niveau préliminaire, et devraient commencer par le niveau 1.

14. Il y a lieu également de rappeler, comme il est noté dans l'avant-propos du programme-type, qu'il existe au moins quatre types de formation en cours d'emploi : les cours hebdomadaires, les cours à temps partiel, les cours alternés et la formation en cours d'emploi de type plus classique. Le type particulier choisi dans chaque pays devrait tenir compte des conditions locales. Quelques pays comme l'Ethiopie ont récemment institué des programmes de formation à temps partiel le soir. Il s'agit certainement là d'une possibilité à envisager, en particulier si ce type de formation présente certains avantages pour les stagiaires.

Enseignants et matériel d'enseignement

15. On a proposé que chaque office national de statistique nomme un de ses cadres comme formateur. Celui-ci serait chargé d'organiser le programme de formation en cours d'emploi. Toutefois, compte tenu de la diversité des programmes à dispenser, il est fort improbable qu'une seule personne puisse dispenser de façon adéquate tous les cours. De toute manière, cela serait en général peu souhaitable. C'est pourquoi, il importe qu'il soit aidé par d'autres cadres tant au sein des offices nationaux de statistique qu'en dehors de ceux-ci afin que la formation en cours d'emploi soit un succès. A cet égard, il conviendrait de noter que la plupart des cadres de ces services possèdent une expérience pédagogique limitée ou n'en possèdent même aucune. Aussi conviendrait-il d'organiser en temps voulu des programmes de formation au niveau régional ou sous-régional à l'intention de ces formateurs. En outre, il importe qu'on leur prépare une vaste documentation d'appui. Le programme-type ne mentionne aucun livre de référence. Il était prévu que ces références figureraient dans les notes pédagogiques que la CEA préparerait. Toutefois, on s'est aperçu qu'en raison de ressources limitées, la CEA ne pourrait réaliser cet objectif global et aurait besoin de l'aide d'autres organisations. A cet égard, il convient de mentionner que l'on dispose de quelques notes dans les pays (Zambie et Zimbabwe par exemple) où l'ONU ou des organismes bilatéraux assurent ce type de formation. Il faudra toutefois les revoir en vue de leur adoption en tant que lignes directrices par les pays africains. Comme il a déjà mentionné, la CEA ne dispose pas à l'heure actuelle de fonds suffisants pour pouvoir s'acquitter d'une telle tâche.

16. Il conviendrait également de mentionner que les petits pays dont le nombre de cadres est tout à fait insuffisant auront besoin d'une assistance extérieure pour instituer une formation en cours d'emploi du type de celle dont il est question dans le présent document.

Reconnaissance des certificats de formation en cours d'emploi par les gouvernements et les centres participant au PFSA

17. Comme il est indiqué dans la première section du présent document, l'un des objectifs du programme de formation en cours d'emploi est de faire en sorte que tous ceux qui ont terminé avec succès le cycle de formation puissent posséder l'équivalent d'"un certificat" en statistique décerné par les centres du PFSA. Seuls les gouvernements et les centres précités peuvent instaurer cette équivalence. En ce qui concerne les centres, nombreux sont les moyens auxquels ils peuvent avoir recours. Tout d'abord, le diplômé du programme de formation en cours d'emploi peut obtenir le niveau agent technique "certificat", titre décerné par le centre du PFSA, à condition que l'examen final soit organisé en collaboration avec ce centre. En deuxième lieu, les candidats qui ont terminé le programme de formation en cours d'emploi peuvent être autorisés à passer l'examen d'entrée au cours de niveau adjoint technique "diploma" sans qu'il leur faille suivre de nouveau ~~un~~ cours de niveau agent technique. En troisième lieu, l'office national de statistiques peut décerner son propre certificat,

lequel serait reconnu par les centres participant au PFSA. Il convient également que les gouvernements acceptent toutes ces mesures afin que soient créés des emplois et que soient offertes des possibilités de promotion et de rémunérations plus élevées. Il convient de noter que dans certains pays de la région des règles très rigides régissent la création de postes.. Aussi le programme de formation en cours d'emploi pourrait-il susciter un certain découragement parmi les stagiaires à moins que les gouvernement ne reconnaissent les mesures précitées.

Conclusion

18. Ce programme-type a été établi à l'intention de tous les pays mais on prévoit que des modifications y seront apportées par chaque pays afin de l'adapter aux conditions locales. Si l'on respecte les principes sur lesquels il repose, on améliorera considérablement l'efficacité du personnel d'appui intermédiaire dans les offices nationaux de statistique et autres secteurs. C'est pourquoi chaque service national de statistique devrait, à titre prioritaire, instituer un programme de formation en cours d'emploi et nommer un cadre statisticien comme coordinateur. Il conviendrait de définir clairement le but de ce type de formation afin que ne subsiste parmi les stagiaires aucun doute sur la raison d'être de ces programmes de formation.

19. La réunion des directeurs des centres participant au PFSA est invitée :

- a) à approuver en principe le programme-type,
- b) à proposer les modifications qu'il jugera nécessaires pour l'améliorer, et
- c) à faire sienne les propositions selon lesquelles les stagiaires qui ont terminé dans de bonnes conditions le programme de formation en cours d'emploi pourront être autorisés à suivre le cours de niveau adjoint technique, s'ils passent avec succès l'examen d'entrée.

PAYS AU SEIN DE LA REGION AFRICAINE DISPOSANT DE DIVERS ORGANISMES
CHARGES D'EFFECTUER DES ENQUETES AGRICOLES ET NON-AGRICOLEES

	Enquêtes écono- miques et sociales (Office central de statistique)	Enquêtes agricoles (ministère de l'agri- culture)	Enquêtes combinées (Office central de statistique)
AFRIQUE DU NORD			
Algérie	X	X	
Egypte	X	X	
Jamahiriya arabe libyenne	X	X	
Maroc			X
Soudan	X	X	
Tunisie			
AFRIQUE DE L'OUEST			
Bénin	X	X	
Cap-Vert			X
Côte d'Ivoire			X
Gambie			
Ghane	X	X	
Guinée	X	X	
Guinée-Bissau			X
Haute-Volta			
Libéria			X
Mali			X
Mauritanie			X
Niger			X
Nigéria			X
Sénégal			X
Sierra Leone	X	X	
Togo	X	X	
AFRIQUE CENTRALE			
Angola			
Burundi			
Cameroun, République-Unie du	X	X	
Congo			X
Gabon			X
Guinée équatoriale			
République centrafricaine			
Rwanda			X
Sao Tomé-et-Principe			X
Tchad	X	X	
Zaïre	X	X	

	Enquête économique et sociale (Office central de statistique)	Enquêtes agricoles (ministère de l'agriculture)	Enquêtes combinées (Office central de statistique)
AFRIQUE DE L'EST			
Botswana	X	X	
Comores			
Djibouti			
Ethiopie			X
Kenya			X
Lesotho			X
Madagascar	X	X	
Malawi			X
Maurice			X
Mozambique			
Ouganda			
Seychelles			X
Somalie			X
Swaziland	X	X	
Tanzanie, République-Unie de	X	X	
Zambie			